

RÉSUMÉ

Le changement climatique, et les politiques mises en œuvre pour y faire face, ont des implications sociales majeures, notamment sur la santé des populations, l'emploi des travailleurs, la productivité des entreprises ainsi que sur la répartition des richesses. La transition écologique et environnementale doit prendre en compte ces dimensions de manière à être acceptable pour tous.

Dans ce contexte, le concept de **Transition Juste** tente d'intégrer au mieux les risques et opportunités sociales associées à la transition vers un monde bas-carbone. Ceci suppose un dialogue social avec l'ensemble des parties prenantes : **les travailleurs, les consommateurs, les clients, les communautés locales, les entreprises et les gouvernements**. Cette dimension de la transition a gagné en importance depuis l'Accord de Paris, notamment avec les travaux lancés par l'Organisation Internationale du Travail, la World Benchmarking Alliance et plus récemment avec la création du Mécanisme pour une Transition Juste de l'Union Européenne.

Cependant, malgré des avancées prometteuses, **la mise en œuvre d'une Transition Juste nécessite un cadre d'analyse plus harmonisé, pour permettre l'émergence de méthodologies utilisables par les entreprises et investisseurs**. Ce cadre permettrait de flécher les investissements vers les activités favorisant la mise en œuvre d'une transition environnementale plus juste socialement.

C'est l'objectif que s'est fixé la Coalition mondiale d'engagement autour de la Transition Juste : **«Investors for a Just Transition», lancée en juin 2021 et accompagnée par l'Institut de la Finance Durable**. Elle réunit de nombreux gestionnaires et détenteurs d'actifs de l'écosystème financier de la Place de Paris¹. Cette coalition, via un dialogue régulier avec les entreprises, cherche ainsi à les inciter à mieux intégrer les dimensions de la transition juste dans leur stratégie environnementale.

Le secrétariat de la Coalition est hébergé depuis sa création au sein de **l'Institut de la Finance Durable** qui anime le groupe de travail et accompagne les investisseurs dans la définition de leurs objectifs sur la Transition Juste. A travers cette initiative, l'IFD a coordonné l'action des membres de la Coalition en apportant son appui à la prise de contact et l'engagement avec les entreprises. L'Institut a également contribué à la consolidation de la grille de sensibilisation pour la Transition Juste.

Ces dernières années, les membres de la coalition se sont ainsi structurés en **4 groupes de travail** répartis en fonction des secteurs d'activité prioritaires : **agroalimentaire, production d'énergie, transport et bâtiment/construction**. Dans ce cadre, une quinzaine d'entreprises des secteurs identifiés ont été contactées par la Coalition. Après une première phase d'engagement, plusieurs constats peuvent être formulés :

¹ La Coalition est composée de : Amiral Gestion, Amundi, AXA IM, BFT IM, La Caisse des Dépôts, Covéa Finance, CNP Assurances, La Financière de l'Echiquier, LPB AM, ODDO BHF, Rothschild & Co AM, Scor Investment Partners, Société Générale Private Banking

INTRODUCTION

Au sortir d'une pandémie ayant entraîné des conséquences sociales majeures, parmi lesquelles un accroissement significatif des inégalités, les gouvernements doivent désormais renforcer les actions pour gérer la crise écologique, relative en particulier au dérèglement du climat et à la perte de biodiversité.

Le réchauffement climatique représente une menace majeure qui oblige le monde économique et les institutions financières à amorcer rapidement des transformations importantes au sein de leurs structures organisationnelles. La prise en compte des risques et opportunités sociales associées à la transition écologique par le secteur public ne suffira pas.

Dans ce contexte, le secteur financier peut jouer un rôle de promoteur d'une transition écologique qui ne laisse personne pour compte («*Leave no one behind*²»), en encourageant les entreprises à adopter des stratégies dédiées aux problématiques de la transition juste.

La hausse des températures entraîne un accroissement majeur des risques socio-économiques: événements climatiques extrêmes, extinction des espèces animales, accès à l'eau menacé, insécurité alimentaire, propagation de maladies, etc.³ Parmi les effets anticipés, nous pouvons citer plusieurs chiffres alarmants⁴:

- **18 %**: Part des espèces terrestres exposées à un risque élevé d'extinction dans un scénario de réchauffement à 2 degrés;
- **8%**: Part des terres actuellement cultivables qui seront inadaptées à la culture d'ici à 2100 en cas de réchauffement de 1,5 degrés, alors même que la population mondiale augmente rapidement;
- **3,3 à 3,6 milliards**: Personnes vivant à l'heure actuelle dans des contextes hautement vulnérables au changement climatique;
- **4**: Multiple d'augmentation des événements météorologiques extrêmes en cas de réchauffement de 1,5 degrés;
- **5**: Multiple d'augmentation des événements météorologiques extrêmes en cas de réchauffements à 3 degrés.

2 [UNSDG Leave No One Behind](#)

3 [Chiffres clés du climat: France, Europe et Monde](#). «Le réchauffement de la dernière décennie (2011-2020) est de 1,1 °C par rapport à l'ère préindustrielle».

4 [IPCC, Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability, 2022](#)

- Le présent document est le résultat d'un travail collectif mené sur deux années. Les défis de la Transition Juste sont ainsi présentés dans un premier temps à travers un état des lieux des définitions et initiatives existantes.
- Les enjeux des quatre secteurs priorités par la Coalition sont ensuite décrits dans une deuxième partie qui intègre également un bilan de l'action de la Coalition.
- Les leviers d'action du secteur financier font, enfin, l'objet d'une troisième et dernière partie comprenant, d'une part, une série de recommandations formulées par la Coalition pour une meilleure prise en compte de la transition juste par les investisseurs et, d'autre part, une grille de sensibilisation facilitant leurs actions d'engagement actionnarial.

1. LA TRANSITION JUSTE : DÉFINITIONS ET INITIATIVES

1.1 QU'EST-CE QUE LA TRANSITION JUSTE ?

Le terme de Transition Juste a été employé pour la première fois au début des années 1980 par les syndicats et activistes américains⁸. Il s'agissait, à l'origine, de défendre un programme de soutien aux travailleurs mis au chômage en raison des nouvelles réglementations environnementales. Le concept de Transition Juste a ensuite gagné en visibilité au fil des décennies, pour être interprété de multiples manières par les chercheurs et les gouvernements, jusqu'à être reconnu au niveau mondial lors de la COP 21 de 2015 dans le préambule de l'Accord de Paris.

Le concept de Transition Juste est ici défini comme une transition vers une économie bas-carbone qui comprend des mesures (i) visant à assurer les chances futures des travailleurs, de leurs familles et des communautés impactées par cette transition, et (ii) basées principalement sur le dialogue social entre les différentes parties prenantes (travailleurs, communautés vulnérables, entreprises, gouvernements)^{9,10}.

Si les définitions varient, celles-ci reposent toujours sur le principe d'une réalisation des objectifs climatiques qui, d'une part, **assure une répartition et un partage équitables des efforts et des bénéfices entre les parties prenantes, et d'autre part, limite les éventuels dommages sociaux : pertes d'emplois, accroissement des inégalités (inter et intra-pays) et de la pauvreté, exodes de certaines zones géographiques impactées**, etc.

La nécessité d'une Transition Juste s'inscrit dans un contexte où les 10 % des ménages dont les émissions par habitant sont les plus élevées contribuent à hauteur de 34 à 45 % aux émissions mondiales, tandis que les 50 % des ménages dont les émissions par habitant sont les plus faibles, n'y contribuent seulement qu'à hauteur de 13 à 15 %¹¹ et seront pourtant les plus affectées. A titre d'illustration, la transition des passoires thermiques vers des bâtiments plus durables, celle des énergies fossiles vers les énergies renouvelables, ou encore celle de la voiture thermique vers la voiture électrique sont autant de changements devant être opérés de la manière la plus inclusive possible.

Le Grantham Research Institute de la London School of Economics, qui a récemment lancé le Just Transition Finance Lab¹², a présenté les principaux groupes affectés par la transition environnementale¹³:

8 OECD "Just Transition: A Report for the OECD", 2017

9 International Labour Organization "Guidelines for a just transition towards environmentally sustainable economies and societies for all" 2015

10 De Ruyter, A., & All "Enabling a Just Transition in Automotive: Evidence from the West Midlands and South Australia", 2022

11 Climat.be "Rapport de synthèse du GIEC", 2023

12 Just Transition Finance Lab

13 Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment "What is the just transition and what does it mean for climate action?", 2024

- **Les travailleurs;**
- **Les fournisseurs;**
- **Les communautés;**
- **Les consommateurs.**

Ce sont autour de ces différentes parties prenantes que les réflexions de la Coalition Transition Juste et ses échanges avec les entreprises s'articulent.

1.2 ETAT DES LIEUX DES RÉGLEMENTATIONS ET INITIATIVES EXISTANTES POUR LA TRANSITION JUSTE

Ces dernières années, le concept de Transition Juste a gagné du terrain sur la scène internationale. Dès son préambule, **l'Accord de Paris** appelle en effet à «prendre en compte les impératifs de la transition juste»¹⁴ pour les travailleurs avec la création d'emplois décents et de qualité en lien avec les priorités nationales. La même année en 2015, **l'Organisation Internationale du Travail**¹⁵ propose un cadre de réflexion pour aider les Etats à assurer la protection sociale tout en mettant en œuvre leur transition écologique. Depuis, le **GIEC**¹⁶ a défini 11 éléments communs d'une transition juste. Cette reconnaissance s'est affirmée plus récemment à travers le programme de travail Transition Juste établi lors de la COP 25 à Abu Dhabi¹⁷.

En Europe, le **Pacte Vert pour l'Europe**¹⁸, la feuille de route environnementale de la Commission Européenne, a intégré cette notion de transition juste via la création du **Mécanisme pour une Transition Juste (MTJ)**¹⁹. Il mobilise des ressources financières considérables (55 milliards d'euros sur la période 2021-2027) pour accompagner les régions les plus touchées par la transition climatique, notamment à travers la **reconversion des travailleurs**, la modernisation des infrastructures, et la **diversification économique**. Le MTJ illustre bien l'approche proactive de l'Union Européenne pour garantir que la transition vers une économie climatiquement neutre s'effectue de manière équitable, sans laisser personne sur le bord de la route. Les textes clés de la réglementation européenne autour de la transition climatique prennent également en compte les principes de la transition juste en exigeant que les activités économiques de l'UE respectent des normes internationales en matière de droits sociaux, de l'homme et du travail (**Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD)**²⁰, **Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)**²¹, **Taxonomie**²²).

14 United Nations "Paris Agreement", 2015

15 OIT, Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables

16 IPCC

17 UNFCCC "UAE Just Transition work programme", 2023

18 Commission européenne, [Le pacte vert pour l'Europe](#)

19 Commission européenne, [Le mécanisme pour une transition juste](#)

20 Commission européenne, [Corporate sustainability due diligence](#)

21 Commission européenne, SFDR

22 Commission européenne, [EU taxonomy for sustainable activities](#)

Des programmes européens complémentaires proposent des approches plus spécifiques pour soutenir les régions charbonnières en transition vers des sources d'énergie plus durables (**Coal Regions in Transition Initiative**²³) ou pour partager les meilleures pratiques et promouvoir des politiques de transition juste au niveau local et régional (**Plateforme des Communautés pour une Transition Juste**²⁴).

Grâce au développement de ces cadres et dispositifs, de plus en plus de gouvernements intègrent les principes de la transition juste dans leurs plans climatiques à court et à long terme (connus, respectivement, sous le nom de Contributions Déterminées au niveau National, ou CDN, et de Stratégies à long terme, ou SLT). Selon un rapport du PNUD, les principes de la Transition Juste figurent désormais dans 38 % des CDN et 56 % des SLT, ainsi que dans un nombre croissant d'initiatives mondiales de premier plan²⁵.

En France, par exemple, la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)**²⁶ encourage la reconversion des travailleurs issus des secteurs traditionnels vers des emplois plus durables, notamment dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. La **Loi Climat et Résilience**²⁷ de 2021, inclut également des dispositions spécifiques pour garantir la transition juste (dispositions minimales pour soutenir les travailleurs dans les secteurs touchés par la transition).

Ces efforts sont renforcés par des initiatives complémentaires à l'échelle internationale, qui proposent notamment des indicateurs de suivi pour les entreprises et les investisseurs :

- **World Benchmarking Alliance (WBA)**²⁸ : évaluation des pratiques des entreprises en matière de protection des droits des travailleurs et des communautés locales.
- **Business for Inclusive Growth (B4IG)**²⁹ : formalisation de 13 indicateurs pour promouvoir la transition juste dans le développement des entreprises.
- **Climate Action 100+**³⁰ : création d'un cadre d'évaluation pour classer les entreprises sur leurs engagements climatiques, qui prend en compte la transition juste.
- **Council for Inclusive Capitalism**³¹ : formalisation de 4 piliers de la transition juste pour le secteur de l'énergie, via les méthodologies de la WBA et de la Climate Action 100+.
- **Just Transition Finance Lab** de la London School of Economics³² : développement d'outils financiers innovants pour que les transitions vers des économies bas-carbone profitent à **tous les segments de la société**.

23 [Initiative for Coal Regions in Transition in the EU – Climate Strategies](#)

24 ec.europa.eu/regional_policy/funding/just-transition-fund/just-transition-platform_en?ettrans=fr Just Transition Platform

25 PNUD, [Qu'est-ce que la transition juste? Et pourquoi est-ce important?](#), 2022

26 Ministère de la Transition Ecologique, [SNBC p14](#)

27 [Loi climat et résilience](#), 2021

28 World Benchmarking Alliance, [Just Transition Assessment](#), 2021

29 B4IG, [Just Transition Indicators](#), 2023

30 Climate Action 100+, [Net Zero Company Benchmark 2.0](#), 2023

31 Council for Inclusive Capitalism, [Just Transition Framework for company action](#)

32 Grantham Research Institute on climate change and the environment, [Financing a Just Transition](#)

2. DES CONSIDÉRATIONS SECTORIELLES SPÉCIFIQUES



2.1 SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE³³

Facteur important du changement climatique et de la perte de biodiversité, le système alimentaire est responsable de 22% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, si l'on tient compte de toutes les étapes séparant «le champ» de «l'assiette» du consommateur^{34,35}. **Le secteur agroalimentaire a donc un rôle clé à jouer dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, mais également du cadre Kuming-Montréal, visant à enrayer le déclin de la biodiversité d'ici à 2030.** En effet, l'agriculture intensive participe à dégrader les écosystèmes, via notamment l'utilisation de produits phytosanitaires et nutriments. Il est donc nécessaire de faire évoluer les modèles de production intensifs pour intégrer des principes plus durables tels que ceux mis en place en agroécologie, tout en luttant contre le gaspillage à toutes les étapes de la chaîne de valeur.

Producteurs d'intrants, exploitants et coopératives agricoles, groupes agroalimentaires et acteurs de la distribution devront relever un défi d'ampleur : nourrir, en quantité suffisante et en qualité, près de dix milliards d'êtres humains d'ici 2050. Cet objectif devra être atteint tout en modérant les pressions exercées sur les ressources naturelles et les services écosystémiques dont ils dépendent et en assurant une protection aux travailleurs du secteur, soumis à une concurrence globale qui menace les emplois. L'ensemble des acteurs de l'agroalimentaire font ainsi face à un impératif de transformation de leurs modèles.

PARTIE 1 : OBJECTIFS D'UNE TRANSITION JUSTE POUR LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR

Un secteur agricole en crise

Les métiers du secteur agroalimentaire, et plus particulièrement de l'agriculture, font face à un **déficit d'attractivité pour les travailleurs**, en raison de nombreuses pressions structurelles auxquelles se sont ajoutées des normes environnementales et de production exigeantes.

33 Le secteur agro-alimentaire doit s'entendre ici comme recouvrant l'ensemble de la chaîne de valeur : production agricole, industrie de la transformation et distribution.

34 IPCC, Contribution of Working Group III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change, Mitigation of Climate Change

35 L'Agence Européenne de l'Environnement estime par ailleurs que 11% des émissions européennes proviennent du secteur agricole : [Progress and prospects for decarbonisation in the agriculture sector and beyond](#)

Les systèmes agroalimentaires européens souffrent, en premier lieu, d'un problème démographique puisque le renouvellement des générations d'agriculteurs est loin d'être assuré. Ainsi, au sein de l'Union Européenne, 90% des agriculteurs s'approchant de l'âge de la retraite³⁶, risquent de ne pas être remplacés³⁷. Les jeunes agriculteurs sont quant à eux faiblement représentés: 11% des exploitants agricoles ont moins de 40 ans, dont 1% ont en dessous de 25 ans³⁸. En outre, la baisse du besoin en main d'œuvre permise par l'augmentation de la taille des exploitations ne permet pas de compenser ce vieillissement de la population agricole, soulevant ainsi des questions de dépendance alimentaire, et donc de souveraineté pour l'Europe. L'Union Européenne ne pourrait recenser que 7,9 millions d'unités de travail annuel en 2030 (vs 13,1 millions en 2003), soit une diminution d'environ 1% par an, selon les projections de la Commission³⁹.

La faible rémunération des agriculteurs par rapport au reste de l'économie, la difficulté d'accès au foncier, le manque de main d'œuvre saisonnière, la pénibilité des conditions de travail, la solitude qui y est associée, sont autant de facteurs qui fragilisent l'attractivité d'un secteur qui, par ailleurs, est soumis à une rude concurrence internationale.

A ces difficultés sociales, s'ajoutent les conséquences liées au dérèglement climatique ainsi qu'à la perte de biodiversité. Les risques dits «physiques», principalement associés à une hausse de la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes, tels que les sécheresses, les inondations, les tempêtes de grêle, ou encore la perte des pollinisateurs et l'effondrement de la biodiversité ont un impact direct sur les cultures agricoles et sur le rendement financier des agriculteurs.

Ces risques sont particulièrement renforcés par l'érosion de la biodiversité, avec des sols moins résilients s'ils sont en mauvaise santé, notamment dans des systèmes agricoles intensifs dans lesquels l'utilisation de produits phytosanitaires et de nutriments est encouragée. Les modèles agricoles doivent donc être repensés afin de réinventer la manière dont la valeur est produite (agroécologie, culture bio, permaculture, etc.) et partagée (circuits courts, coopératives agricoles, GAEC, etc.). De plus, la transition vers un système agro-alimentaire plus durable aura également un impact sur les schémas d'emplois dans le secteur, avec notamment une diminution des emplois dans l'élevage (en particulier des cheptels de ruminants bovins) et une augmentation des emplois vers des pratiques agricoles plus durable, telles que le maraichage bio, l'agroforesterie ou la permaculture⁴⁰.

36 Toutedurope.eu, [L'Europe au défi du renouvellement des agriculteurs](#), 2021

37 En France, 45% des agriculteurs cesseraient leurs activités d'ici 2026, selon une étude réalisée par le Conseil économique, social et environnemental (cf. CESE, [Entre transmettre et s'installer, l'avenir de l'agriculture!](#), 2020)

38 European Commission, [Young farmers](#), 2018

39 European Commission, [Projection à moyen terme](#)

40 FAO, [Transformer l'alimentation et l'agriculture pour réaliser les ODD](#), 2018

Afin de garantir la pérennité des emplois agricoles et de renforcer leur attractivité, l'enjeu est donc avant tout de préparer et d'accompagner la transformation des compétences à travers des dispositifs facilités de reconversions vers les nouvelles méthodes agricoles. Pour cela, plusieurs conditions doivent être réunies: faire remonter les initiatives mises en place par les agriculteurs novateurs sur le sujet, encourager la recherche au sein d'instituts spécialisés (INRA) afin de trouver des alternatives aux intrants les plus toxiques, développer des espaces expérimentaux et former des personnes sur le sujet afin qu'elles puissent à leur tour transmettre leurs connaissances. Ces recherches doivent être mutualisées, notamment entre acteurs privés et publics, afin d'en améliorer l'efficacité.

L'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur doivent s'impliquer dans la transition juste

La reconversion des agriculteurs ne pourra se faire sans le soutien des acteurs en aval de la chaîne de production dont les décisions peuvent impacter significativement l'équilibre économique des exploitations agricoles. A titre illustratif, Danone a par exemple mis en place une «enveloppe budgétaire d'indemnités» pour accompagner une partie des éleveurs laitiers qui fournissaient l'entreprise, après avoir annoncé en 2021 la reconversion de son usine de yaourts de Villecomtal-sur-Arros dans le Gers à une production 100% végétale d'ici la fin de l'année 2023⁴¹. Certains acteurs ont également mis en place des contrats garantis qui assurent aux agriculteurs que la demande existe et que leur production sera vendue, fixant alors à l'avance, des prix minimums ainsi que des volumes de vente. Ce mécanisme, particulièrement lié à la transition agricole, vient compléter d'autres initiatives telle que la loi EGAlim 2 de 2021, dont l'objectif est de mieux répartir la valeur le long de la chaîne agro-alimentaire en s'assurant notamment que la part de matière première agricole dans le prix des produits alimentaires soit rendue non-négociable⁴².

Au-delà des agriculteurs, d'autres activités de la chaîne de valeur sont par ailleurs affectées par le changement climatique. A titre d'illustration, les transformateurs font face à des besoins d'adaptation de leur modèle pour prendre en compte les impacts liés au changement climatique. Cela n'est pas sans conséquence sur les employés qui peuvent subir des fermetures d'usines liées à une réorganisation industrielle. En effet, le changement climatique peut avoir une incidence négative sur les récoltes agricoles et ainsi diminuer les volumes disponibles de matières premières nécessaires à la production.

41 Le Figaro, [Des éleveurs signent avec Savencia après la perte d'un contrat avec Danone](#), 2023

42 Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, [Loi EGAlim 2](#)

Enfin, il convient de s'assurer que les acteurs de l'agroalimentaire exercent leur devoir de vigilance dans un esprit d'exhaustivité et de transparence, afin qu'ils identifient, préviennent et réparent les impacts de leurs activités sur les droits humains, tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Au-delà des risques sur la gestion équitable des biens communs (terres et eau par exemple), il y a un enjeu fort sur le respect des droits des travailleurs. Les atteintes aux droits humains (travail des enfants, absence de revenu décent, conditions de travail dangereuses, etc.) sont en effet fréquentes dans la chaîne d'approvisionnement de grandes entreprises, y compris européennes, qui exercent leurs activités dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, d'Amérique Latine et d'Asie du Sud-Est. Par exemple, certaines entreprises nouent avec les paysans et les paysannes des contrats qui leur octroient des droits exclusifs sur les récoltes à venir. Cette situation peut plonger les petits producteurs dans des spirales d'endettement et mettre en péril leur sécurité alimentaire. C'est le cas au Vietnam, où 90% du coton et du lait frais proviennent de productions contractualisées⁴³.

PARTIE 2 : OBJECTIFS D'UNE TRANSITION JUSTE POUR LES CONSOMMATEURS

La transition durable du secteur agro-alimentaire implique également de prendre en compte les consommateurs, dont les habitudes doivent évoluer pour répondre aux enjeux de décarbonation et de préservation de la nature. Ces changements doivent cependant être accompagnés et facilités, notamment pour éviter le choix entre préservation du pouvoir d'achat et protection de l'environnement.

La première préoccupation des consommateurs étant d'avoir **accès à des produits alimentaires abordables**, il est primordial de garantir leur accessibilité, notamment pour les populations à faibles revenus, pour assurer une transition juste du secteur. D'autant plus que les régimes alimentaires durables (le bio, les produits locaux, végétan et végétarien, moins caloriques, etc.) ont tendance à être perçus comme des options plus onéreuses ce qui a tendance à créer des inégalités d'accès. Selon un rapport du Sénat⁴⁴, la montée en gamme est susceptible de réduire le nombre de ménages pouvant consommer français, en raison de prix trop élevés. Aussi, si la propension des consommateurs occidentaux – notamment les plus aisés – à payer un surcoût «vert» – aussi appelée «greenium» – leur semble évidente, ça ne semble pas être le cas en ce qui concerne l'acceptation d'un surcoût social.

Les distributeurs ont un rôle à jouer afin d'accompagner les consommateurs vers de nouvelles offres plus vertes et saines et à un prix raisonné.

43 CCFD – Terre Solidaire, *La vigilance au Menu, Les risques que l'agro-industrie doit identifier*, 2019

44 Sénat, *Compétitivité: une urgence pour redresser la ferme France*, 2022

Des expérimentations fructueuses existent

L'initiative «**C'est qui le patron?! La marque du consommateur**», soutenue par la grande distribution depuis 2016, est un exemple intéressant. Elle permet aux consommateurs de reprendre la main sur leurs actes d'achat en décidant eux-mêmes de la composition des produits en rayons et aux agriculteurs les produisant, d'être rémunérés à la juste valeur de leur travail. Lancée avec le lait comme première référence, cette démarche comptait, en 2022, une vingtaine de produits commercialisés dans 4 pays à travers le monde. Non seulement les cahiers des charges de fabrication sont transparents, mais ils sont soumis au vote des internautes avant les lancements de produits. Les coûts de publicité sont remplacés par une communication sur les réseaux sociaux, des relais médias et du bouche-à-oreille. La longévité de cette société coopérative d'intérêt collectif démontre que des nouveaux modèles d'affaires peuvent être trouvés. Les consommateurs peuvent ainsi pleinement prendre part au développement d'une offre socialement juste. D'autres initiatives telles que le [Nutriscore](#), l'application [Yuka](#) ou encore [Too Good to Go](#) contribuent elles aussi à éduquer les consommateurs à l'alimentation saine, aux enjeux du gaspillage alimentaire, de la surconsommation et de la surproduction. Des initiatives portées par les pouvoirs publics peuvent elles aussi être essayées pour répondre à ces enjeux, comme la Sécurité sociale de l'alimentation⁴⁵ à Montpellier et Grenoble, en cours d'expérimentation, pour garantir un accès universel à une nourriture saine et de qualité.

Des innovations doivent être trouvées pour véritablement intégrer la dimension sociale dans les assiettes. Pour ce faire, de la pédagogie doit être apportée aux consommateurs, avec pour message clef que les prix bas en caisse incorporent généralement un coût social caché.

PARTIE 3 : LEÇONS DE LA PREMIÈRE PHASE D'ENGAGEMENT DE LA COALITION «INVESTORS FOR A JUST TRANSITION»

Cette dernière année a permis au groupe thématique, en charge du secteur agroalimentaire, d'échanger avec des acteurs, principalement en aval de la chaîne de valeur (industriels, distributeurs). En amont de cette dernière, les sociétés visées par la campagne d'engagement collaboratif (producteurs d'engrais et de pesticides, semenciers, transformateurs) se sont majoritairement montrées fermées à l'échange, et n'ont pas donné suite aux différentes prises de contact.

Le panel d'entreprises rencontrées constitue un échantillon limité d'acteurs et n'a pas pour le moment vocation à être exhaustif. Par conséquent, les pratiques et retours qui suivront ne peuvent pas être considérés comme un retour d'expérience sectoriel.

45 [Collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation](#)

→ La principale observation de cette phase d'engagement est d'ordre à rassurer. **Les entreprises en aval de la chaîne de valeur (industriels et distributeurs) que la Coalition a pu rencontrer ont globalement conscience des enjeux de transition juste.** Dans l'optique de pérenniser leurs chaînes d'approvisionnement et d'agir plus directement sur leurs offres, certains industriels et distributeurs apportent différentes formes de soutien aux acteurs les plus en amont de leur chaîne de valeur. La mise en place d'un système de revenus garantis, par exemple, permet de garantir une rémunération plus stable, plus décente et plus juste pour les agriculteurs et les fournisseurs. Elle accroît leur résilience et leur soutenabilité économique, et pose la question essentielle de la répartition de la valeur. **En outre, de plus en plus nombreux sont les industriels et les distributeurs qui apportent un soutien autre que financier aux acteurs de leur chaîne d'approvisionnement, qu'il s'agisse de matériel, ou de formations plus techniques, à l'agroécologie, par exemple.**

→ **En aval de la chaîne de valeur, plusieurs entreprises ont fait état de mesures visant à valoriser les productions locales et ainsi réduire la distance parcourue par les produits.** Le recours aux circuits courts suppose de repenser la chaîne d'approvisionnement sur certaines filières, mais s'avère généralement être un procédé gagnant-gagnant.

→ **Auprès des consommateurs, certains industriels et distributeurs ont fait état d'initiatives visant à renforcer le poids des facteurs «qualité» et «durabilité»** (offres bio, végétarienne, végétalienne...) dans des décisions d'achat principalement guidées par le facteur «prix». Ainsi, dans certains cas de figure, le «greenium» va pas à l'encontre de l'accessibilité du produit pour le consommateur, et l'acte d'achat de celui-ci peut plus aisément relever d'un caractère plus convictionnel. Sur ce point, toutefois, certains industriels et distributeurs ont évoqué les difficultés inhérentes à la recherche d'une équation économique, notamment dans un contexte inflationniste qui complexifie la caractérisation de la demande pour de tels produits. En outre, plusieurs de nos interlocuteurs ont dit regretter la multiplication des labels, censés augmenter la désirabilité des consommateurs pour les produits les plus durables et les plus responsables. Cela étant, pour des raisons de lisibilité, certains se sont dit perplexes à l'idée de créer un label «transition juste», ou encore de fournir au consommateur des informations sur la répartition de la valeur créée (marges de chaque acteur, par exemple). **En tout état de cause, intégrer les enjeux de Transition Juste, du champ à l'assiette, nécessitera non seulement de la volonté politique, mais également des actions de sensibilisation du grand public.**

D'une façon générale, nous pouvons faire valoir que la complexité et la fragmentation de la chaîne de valeur de l'industrie agroalimentaire freinent la coopération entre des acteurs qui entretiennent des rapports de force à la fois intenses et inégaux. Au sein du panel des entreprises interrogées, nous avons non seulement pu relever **des pratiques disparates**, mais surtout **une vision différente de la transition juste entre les acteurs.** En tout état de cause, **aucune des entreprises rencontrées ne nous a présenté une stratégie globale et cohérente, reposant sur une définition claire ainsi qu'une appréciation holistique des implications sociales liées à la transition écologique pour l'ensemble des parties prenantes.**

L'enjeu est donc avant tout, pour l'industrie agroalimentaire, de planifier la transition durable de leurs modèles d'affaire sans négliger la dimension sociale, en se fondant sur une cartographie complète des risques matériels. Celle-ci doit permettre d'assurer la continuité de leurs activités face au caractère disruptif du dérèglement climatique, et d'identifier les populations de leur chaîne de valeur susceptibles d'être affectées, à commencer par leurs propres collaborateurs. Il convient pour les entreprises de s'impliquer en amont dans la formation de leurs collaborateurs à ces enjeux. Elles peuvent, de surcroît, agir sur leurs chaînes d'approvisionnement, non seulement pour s'assurer de la disponibilité et la stabilité des prix des matières premières, mais également pour faire évoluer leurs offres (recours aux circuits-couverts, passage au bio, à l'agroécologie...).

Prochaines étapes :

Les priorités de la Coalition sont dès à présent d'élargir le périmètre d'engagement, à la fois pour rencontrer davantage d'entreprises de l'aval, mais également des entreprises de l'amont de la chaîne de valeur (e.g. des semenciers). L'engagement constitue un levier essentiel pour faire évoluer les pratiques des entreprises et inscrire la Transition Juste à leurs agendas.



2.2 SECTEUR DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE⁴⁶

Véritable pilier de l'économie mondiale, le secteur de la production d'énergie est au cœur de la transition écologique. Premier émetteur de GES dans le monde, il est responsable d'environ 34% des émissions globales nettes⁴⁷. Malgré un déploiement massif des énergies renouvelables, les émissions liées à la production et à la consommation d'énergie ont augmenté de 1,1% en 2023, atteignant un nouveau record de 37,4 milliards de tonnes (Gt)⁴⁸.

Dans ce contexte d'urgence climatique, l'accélération de la transition énergétique, qui repose à la fois sur la sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables, s'avère indispensable pour atteindre les objectifs climatiques. La production d'électricité devant être entièrement décarbonée en 2040 dans le cadre d'un objectif 1.5°C⁴⁹, la mutation du secteur doit être profonde et très rapide. **Les enjeux de transition juste dans ce secteur sont donc particulièrement critiques, notamment en termes de reconversion des travailleurs et de respect des droits humains tout le long des chaînes de valeur.**

46 Incluant l'extraction des matières premières, le raffinage, et la production d'électricité et de chaleur

47 IPCC, [Climate Change 2023 Synthesis Report](#)

48 IEA, [CO2 Emissions in 2023](#)

49 IEA, [Net Zero by 2050](#)

PARTIE 1 : OBJECTIFS D'UNE TRANSITION JUSTE POUR LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

La mutation profonde du secteur rend essentiel les plans de reconversion

Dans un contexte d'accélération de la transition énergétique, les impacts sur l'emploi et les travailleurs se profilent comme l'un des défis majeurs à relever. En 2022, le secteur de l'énergie employait environ 67 millions de travailleurs dans le monde, dont 32 millions dans les énergies fossiles et 35 millions dans les énergies renouvelables⁵⁰.

Depuis la pandémie du Covid-19, l'emploi du secteur énergétique se transforme progressivement. En effet, entre 2019 et 2022, l'emploi dans le secteur des énergies renouvelables a augmenté de plus de 15 %, alors que celui des énergies fossiles a diminué de 4%⁵¹. L'Agence Internationale de l'Energie (IEA) ainsi que l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA) estiment que la transition énergétique devrait créer plus d'emplois que ceux détruits par la sortie des énergies fossiles⁵². L'IEA prévoit, avec les politiques actuelles, un gain net de 5,7 millions d'emplois d'ici 2030⁵³ malgré la perte de 2,5 millions d'emplois dans le secteur des énergies fossiles.

Au niveau européen, selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'UE comptait environ 1,6 million de travailleurs dans le secteur des énergies renouvelables en 2022⁵⁴. Entre 2019 et 2022, l'emploi dans le secteur énergétique en Europe a également connu une augmentation nette du nombre d'emplois, malgré une diminution dans le secteur des énergies fossiles⁵⁵.

La transformation de l'emploi dans le secteur de l'énergie peut entraîner des conséquences disparates selon les régions. En effet, les emplois perdus ne sont pas toujours directement compensés par les emplois créés. Des décalages temporels, géographiques, sectoriels et/ou de compétences peuvent survenir⁵⁶, d'autant plus que la majorité des emplois du secteur de l'énergie ne sont pas délocalisables⁵⁷. D'après une étude qui analyse la vulnérabilité des régions européennes à la transition énergétique en termes d'emploi, il existe une hétérogénéité des impacts, qui se concentrent notamment dans des régions d'Europe centrale et de l'est⁵⁸.

Ainsi, les mutations du secteur énergétique doivent être accompagnées de formations spécifiques à destination des travailleurs des activités en déclin. **Les plans de reconversion** s'avèrent donc essentiels au sein des entreprises du secteur de l'énergie afin de limiter les impacts négatifs et gérer le capital humain.

50 IEA, [World Energy Employment 2023](#)

51 *ibid*, p. 13

52 IRENA, [Finding common ground for a just energy transition: Labour and employer perspectives](#), 2023

53 IEA, [World Energy Employment 2023](#)

54 OIT, [Renewable Energy and Jobs: Annual Review 2023](#)

55 IEA, [World Energy Employment 2023](#)

56 IRENA, [Finding common ground for a just energy transition: Labour and employer perspectives](#), 2023

57 IEA, [World Energy Employment 2023](#)

58 McDowall W., Reinauer T., Fragkos P., [Mapping regional vulnerability in Europe's energy transition: development and application of an indicator to assess declining employment in four carbon-intensive industries](#), 2023

PARTIE 2 : OBJECTIFS D'UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE JUSTE SUR L'ENSEMBLE DES CHAÎNES DE VALEUR

Vigilance nécessaire sur l'ensemble de la chaîne de valeur des activités de la transition

Les enjeux sociaux, notamment le respect des droits humains dans des chaînes de valeur de plus en plus complexes, doivent être pris en compte afin de garantir l'acceptabilité des nouveaux modèles énergétiques.

A cet égard, les conditions de **l'approvisionnement en matières premières** constituent un défi important pour la transition énergétique. Au cours de la dernière décennie, la demande mondiale de métaux et minerais nécessaires à la fabrication de batteries, éoliennes, panneaux solaires et autres équipements d'énergies renouvelables a explosé. Entre 2017 et 2022, la demande de lithium a triplé et celles de cobalt et de nickel ont augmenté de 70% et 40% respectivement. En parallèle, l'emploi dans le secteur de l'exploitation minière a augmenté de 8 % par an entre 2019 et 2022⁵⁹. Ces emplois sont majoritairement concentrés dans des pays du Sud, notamment en Indonésie, en Afrique et en Amérique du Sud. Ce secteur présente des risques sociaux significatifs, notamment en ce qui concerne les conditions de travail dans certaines mines. Par exemple, l'extraction de cobalt en République démocratique du Congo, qui possède la majorité des réserves mondiales, se fait dans des conditions de travail très précaires, avec un manque de mesures de sécurité et des salaires extrêmement bas. On estime que le nombre de travailleurs dans les mines de cobalt au Congo est d'environ 250 000, dont 20 % sont des enfants⁶⁰.

À l'horizon 2050, il est estimé que l'Europe aura besoin de 35 fois plus de lithium, deux fois plus de nickel et 35 % de cuivre en plus par rapport à aujourd'hui pour atteindre la neutralité carbone⁶¹. Pour garantir une transition véritablement juste, il est essentiel d'améliorer **la gestion des chaînes de valeur** et d'assurer **la traçabilité des matières premières** utilisées dans le déploiement des énergies renouvelables.

Bien que cela représente un défi pour les entreprises confrontées à des chaînes d'approvisionnement de plus en plus complexes, la réglementation européenne vise à accélérer ce processus, notamment par l'implémentation de la Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD), adoptée en 2024. Cette directive sur le devoir de vigilance des entreprises les oblige à identifier, prévenir et remédier aux impacts négatifs sur les droits humains et l'environnement tout au long de leur chaîne d'activité⁶².

La CSDDD cherche également à garantir le respect des droits des **communautés locales** potentiellement impactées par l'activité des entreprises⁶³. Ce sujet revêt une importance particulière dans le cadre de la transition énergétique car le développement de projets d'énergies renouvelables, souvent gourmands en surface terrestres, peut entraîner des conflits avec les populations locales.

59 IEA, [World Energy Employment 2023](#)

60 *Ibid.*

61 Eurométaux, [Les métaux dans la transition énergétique : le défi des matières premières en Europe](#), 2022

62 Ministère de l'Économie, [Le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité](#), 2024

63 Human Rights Watch, [UE: Questions et réponses sur la nouvelle loi sur les chaînes de valeur des entreprises](#), 2024

Selon un rapport du Business & Human Rights Resource Centre, les principales violations des droits humains dans le secteur des énergies renouvelables concernent les atteintes aux droits des peuples indigènes et les abus liés à l'usage des terres. Entre 2015 et 2021, 369 cas de violations des droits humains liés à cette industrie ont été recensés. Parmi ces incidents, 56 % étaient liés à l'usage des terres, et quatre sur cinq se sont produits en Amérique Centrale et en Amérique du Sud⁶⁴. Pour assurer une transition énergétique juste qui respecte les droits des peuples autochtones et de l'ensemble des parties prenantes, il est donc crucial de prioriser et de renforcer **le dialogue social**. L'encadrement et le suivi des grands projets d'infrastructure sont également importants afin d'instaurer des mécanismes de compensation appropriés lorsque cela est nécessaire.

PARTIE 3 : LEÇONS DE LA PREMIÈRE PHASE D'ENGAGEMENT DE LA COALITION «INVESTORS FOR A JUST TRANSITION»

Les énergéticiens, en tant que fournisseurs d'énergie, sont l'un des premiers maillons d'un système global basé en majorité sur les énergies fossiles. Afin de s'aligner avec les Accords de Paris, le secteur de l'énergie doit donc présenter une modification profonde des modèles d'affaires. Cependant, cette transformation ne doit pas se faire au détriment des aspects sociaux. Sans acceptation sociale par les parties prenantes précédemment citées, la transition se retrouverait ralentie tout en impactant négativement les personnes et les territoires. **Les entreprises du secteur doivent donc intégrer les enjeux sociaux dans leurs plans de transition, sans quoi leur crédibilité pourrait s'en trouver diminuée.**

Cette dernière année a permis au groupe thématique en charge de l'énergie d'entamer le dialogue avec plusieurs acteurs européens de l'industrie, à la fois des *utilities* mais aussi des compagnies pétrolières. Même si les points suivants ne sont pas exhaustifs pour l'ensemble du secteur, nous percevons différentes tendances entre les acteurs.

→ **Le secteur de l'énergie dans son ensemble est celui qui – toutes choses égales par ailleurs – présente le plus haut niveau de maturité par rapport aux autres sous-groupes de la coalition.** Cela peut s'expliquer par le fait que la transition énergétique touche directement le modèle d'affaire des énergéticiens. La pression externe exercée par différentes parties prenantes externes (ONG, société civile, investisseurs etc) depuis plus longtemps que d'autres secteurs peut également expliquer cette avance relative.

→ **Au sein du secteur lui-même nous constatons d'importante disparités.** Les *utilities*, qui ont pour certaines déjà transitionné la majeure partie de leur production d'énergie vers des sources bas carbone, ont défini des politiques ambitieuses autour de la transition juste. A titre d'exemple, une entreprise ayant fermé des capacités d'énergies fossiles en faveur d'une unité de production de panneaux solaires a garanti à 100% de ses employés des solutions en accord avec ces derniers (formation, requalification, départ à la retraite anticipé). Cette stratégie a été discutée, préparée en amont avec les représentants des salariés, des académiques mais aussi les collectivités territoriales. L'entreprise nous a partagé un haut taux d'engagement de la part des parties prenantes

64 [Business & Human Rights Resource Centre, Investing in renewable energy to power a just transition, 2022](#)

comprenant la direction prise par l'entreprise. Nous considérons cela comme une bonne pratique. **Il faut cependant prendre en compte que des exemples réussis à l'échelle locale ne sont pas nécessairement reproductibles à l'identique au niveau mondial, avec des entreprises internationales. C'est pour cette raison que l'anticipation des politiques RH, des CAPEX et de l'accompagnement des salariés doit se faire sur le long terme.**

→ **Les pétroliers plus traditionnels quant à eux, continuent de maintenir de grandes capacités d'extraction d'énergies fossiles pour répondre à une demande d'hydrocarbures toujours grandissante⁶⁵. Par conséquent, ils n'envisagent pas de baisse de la production à court terme. La conséquence de cette projection est qu'une partie de ces entreprises n'engagent pas de stratégie transition juste dans leur globalité.** Certains des acteurs rencontrés ont toutefois engagé une structuration de l'approche transition juste quand le besoin est, notamment sur la stratégie de formation/reskill/upskill, la reconversion des employés dont les activités vont être impactées ou la discussion avec les syndicats de travailleurs.

Prochaines étapes

Le groupe de travail énergie va continuer le dialogue avec les entreprises du secteur en leur présentant la grille d'analyse finalisée par la coalition. Les bonnes pratiques des acteurs auditionnés pourront être partagées aux autres entreprises qu'il reste à engager.

L'aspect des chaînes de valeur et notamment le respect des droits humains en amont et en aval seront aussi un sujet que nous comptons aborder. Le sujet de l'approvisionnement des équipements nécessaires aux énergies renouvelables est lui aussi essentiel.

65 IEA, [Global fossil fuel demand and COP28 pathway, 2030](#)



2.3 SECTEUR DES TRANSPORTS

Le secteur des transports, qui dépend presque exclusivement d'une seule source d'énergie, le pétrole, représente 24% des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie à l'échelle mondiale⁶⁶. Sa décarbonation sera donc stratégique pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris d'ici à 2050.

C'est plus particulièrement le cas **pour l'industrie automobile, qui représente à elle seule 60% des émissions du secteur en Europe**⁶⁷

et devra donc connaître des mutations profondes et rapides de modèle économique. L'Agence Internationale de l'Energie estime par exemple dans ses scénarios pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, **qu'il faudrait porter la part de voitures électriques dans le monde à 66% en 2030 (contre 18% aujourd'hui)**⁶⁸. Un premier focus est donc réalisé ici sur ce périmètre. Les changements modaux et opérationnels, poussés par la réglementation, font peser des risques sociaux sur le secteur, en particulier au niveau des emplois, car l'électrification de l'automobile requiert des compétences différentes mais également au niveau du respect des droits des travailleurs sur la chaîne de valeur via l'extraction des minerais rares nécessaires à la fabrication des batteries. Ces impacts socio-économiques doivent être pris en compte pour garantir une transition juste et acceptable par tous : les clients auront besoin d'un transport durable à un prix abordable ; les communautés locales et les territoires pourraient être touchés par les restructurations et les pertes d'emplois.

PARTIE 1 : OBJECTIFS D'UNE TRANSITION JUSTE POUR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

La transformation de la chaîne d'approvisionnement du secteur automobile et le développement de voitures bas carbone, fragilisent la filière automobile dans un contexte déjà incertain.

Alors que la pandémie du Covid-19 avait déjà pesé sur la production automobile, en perturbant significativement les chaînes d'approvisionnement mondiale, la guerre en Ukraine est venue exacerber **les pressions existantes sur le marché européen**, confronté à des forces du changement en constante évolution : **délocalisations, pratiques de dumpings social (dégradation du droit social), approvisionnement dans les pays à bas coûts de production, abandon de la production des petits modèles**⁶⁹. Les ventes de véhicules neufs ont ainsi déjà reculé de 22,8% entre 2021 et 2022⁷⁰ sur le Vieux continent, fragilisant l'activité et les emplois dans un secteur en déclin. **100 000 emplois ont par exemple été supprimés en France entre 2008 et 2021, dans l'ensemble de la filière automobile**⁷¹.

66 IEA, [Global CO2 emissions from transport by subsector, 2000-2030](#)

67 Parlement Européen, [Émissions de CO2 des voitures: faits et chiffres](#)

68 IEA, [Electric car sales and sales share in the Net Zero Scenario](#)

69 FNH & CFDT-FGMM, [Automobile – Comment relever le défi d'une transition juste?](#), 2021

70 ACEA, [Association des constructeurs d'automobile](#)

71 [Observatoire des métiers de la métallurgie, Impacts des mutations de la construction automobile sur l'emploi et les compétences, 2021](#)

En proie à ces difficultés conjoncturelles, l'industrie automobile doit pourtant amorcer son électrification pour répondre aux objectifs de décarbonation. Et c'est déjà le cas: en 2020 la part des véhicules électriques et hybrides mis en circulation dépassait pour la première fois la barre des 10% sur le marché européen⁷². Ce tournant est particulièrement motivé au niveau réglementaire. Par exemple, l'Union Européenne a décidé **d'interdire la vente de voitures neuves à moteur thermique sur le Vieux Continent à partir de 2035**⁷³. Cette mutation profonde et rapide accélère les changements économiques dans le secteur, faisant peser de nombreux risques sur l'industrie et ses emplois. C'est notamment le cas pour les équipementiers et les régions dépendantes du secteur. La voiture électrique nécessite en effet six fois moins de pièces et compte 60% de composants et de maintenance en moins en comparaison à un véhicule thermique⁷⁴, alors que **13 millions de travailleurs dépendent de l'industrie automobile dans l'Union Européenne**, moteur de l'emploi industriel, soit 7% des emplois européens⁷⁵. En France, 100 000 emplois pourraient être perdus d'ici 2035⁷⁶.

Si les pertes d'emplois risquent d'être considérables, le virage vers l'électrique représente malgré tout une réelle opportunité économique pour le secteur, qui doit saisir l'occasion pour se restructurer en adoptant une véritable stratégie industrielle coordonnée pour préserver la production européenne. **Poussées par l'électrification, les ventes de voitures neuves ont ainsi augmenté de 13,9% en 2023**⁷⁷, et **245 000 emplois pourraient être créés en Europe d'ici 2035**, pour répondre à ces nouveaux besoins, notamment dans l'économie circulaire (réparation, démantèlement, refabrication)⁷⁸. Mais au-delà de la création d'emplois, le sujet du renouvellement des compétences est prioritaire pour préserver une production industrielle suffisante. Rien que dans l'industrie des batteries, l'Union Européenne aurait besoin de 800 000 travailleurs qualifiés pour réaliser ses ambitions en matière d'électromobilité⁷⁹, tandis que la transformation du segment des voitures particulières impliquerait la reconversion de 2,4 millions de travailleurs selon une étude de la Plateforme pour l'électromobilité⁸⁰⁸¹. La transformation des compétences est donc un élément majeur pour relever les défis de la filière. L'enjeu industriel est avant tout de préparer dès aujourd'hui les compétences pour la filière de l'électromobilité de demain, en accompagnant les salariés pour un accès facilité à la formation et aux dispositifs de reconversions des savoir-faire.

72 FNH & CFDT-FGMM, *Automobile – Comment relever le défi d'une transition juste ?*, 2021

73 Parlement européen (europa.eu). Par ailleurs, les Etats-Unis ont également renforcé leurs exigences réglementaires sur les normes d'émissions des véhicules légers et moyens construits entre 2027 et 2032, en restreignant progressivement les émissions annuelles moyennes autorisées pour les nouveaux véhicules de chaque constructeur.

74 FTI consulting, *Impact of electrically chargeable vehicles jobs and growth in the EU*, 2018

75 ACEA – European Automobile Manufacturers' Association

76 Observatoire de la métallurgie

77 ACEA – European Automobile Manufacturers' Association

78 PFA&DGE, *Sous-traitance automobile française: opportunités de développement et localisation en France*, 2023

79 Alliance européenne pour les batteries (europa.eu)

80 IndustriAll Europe, *Mener à bien la Transition juste*, 2021

81 Plus spécifiquement en France, 15 000 emplois pourraient être créés dans la production de batteries, 9000 dans le recyclage ou encore 5700 dans le retrofit entre 2035 et 2050: FNH & CFDT-FGMM, *Automobile – Comment relever le défi d'une transition juste ?*, 2021

La transition de la filière automobile vers des véhicules décarbonés fait également peser de nombreux risques sur la protection des droits humains, qui ne sont pas toujours respectés dans l'ensemble de la chaîne de valeur. En effet, **l'augmentation de la production de batteries pour répondre aux besoins d'électrification des véhicules, augmente les demandes en matériaux comme le lithium, le cobalt et le nickel**, dont l'extraction peut avoir des conséquences graves pour les communautés locales et les travailleurs, comme décrit dans la partie 2.2. Des initiatives comme la Global Battery Alliance⁸², qui réunit des acteurs de l'industrie, des gouvernements et des organisations non gouvernementales, visent par exemple **à améliorer la durabilité, la circularité et la traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement des batteries d'ici à 2030**. Les projets de relocalisation de la production de batteries, les «gigafactories» vont en ce sens, notamment pour rattraper le retard européen face aux entreprises chinoises. Des indicateurs adaptés et spécifiques à la prise en compte des enjeux biodiversité lors du processus d'extraction des minerais doivent aussi être pris en compte⁸³.

PARTIE 2 : OBJECTIFS D'UNE TRANSITION JUSTE POUR LES USAGERS

La transition vers une mobilité décarbonée devra prendre en compte les mutations des usages vers des pratiques certes moins émettrices de carbone, mais aujourd'hui plus coûteuses. Celle-ci, **vont peser sur le pouvoir d'achat des ménages, notamment les publics les plus contraints**.

Le risque est en effet d'autant plus élevé pour les ménages aux revenus modestes, plus exposés à l'utilisation de véhicules anciens et polluants. Ceux-ci sont donc davantage touchés par les coûts d'achat élevés lors du passage à un véhicule électrique⁸⁴, mais également par les potentielles hausses des taxes sur les carburants fossiles, qui cristallisent les contestations sociales. Bien qu'efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, **la fiscalité carbone présente en fait de forts effets distributionnels, au détriment des foyers les plus défavorisés**: verticalement, elle pénalise davantage les ménages précaires, car ils consacrent une plus grande part de leurs revenus aux dépenses de chauffage et de transport; horizontalement, elle touche plus sévèrement, dans chaque tranche de revenu, les ménages résidants dans des zones à faibles ou moyenne densité, qui utilisent intensivement les énergies fossiles pour leurs besoins de chauffage et de transport⁸⁵. Les besoins et les expériences de mobilités diffèrent en effet selon les territoires, en témoigne la forte augmentation des mobilités du quotidien dans les zones rurales et périurbaines peu ou moyennement denses, dans lesquelles la dépendance à la voiture est particulièrement forte, notamment pour aller travailler.

Le soutien aux populations les plus précaires et dépendantes de l'automobile est donc crucial pour garantir l'acceptabilité sociale de la transition vers une mobilité décarbonée. Cela inclut une réallocation des investissements vers les publics les plus contraints avec la mise en place d'aides à l'achat de

82 GBA&WEF, *A_Vision_for_a_Sustainable_Battery_Value_Chain_in_2030*, 2019

83 Voir notamment la publication de l'UN-WCMC: [Biodiversity Indicators for Extractive Companies](#).

84 A noter néanmoins que ce surcoût des véhicules électriques est en train de se résorber, cf. par exemple Bloomberg, [China's Batteries Are Now Cheap Enough to Power Huge Shifts](#)

85 Note du CAE n° 50: Pour le climat: une taxe juste, pas juste une taxe, Dominique Bureau, Fanny Henriot et Katheline Schubert

véhicules verts et d'occasion, le leasing social, les aides au retrofit électrique, mais aussi dans des réseaux et bornes de recharge accessibles et rapides, à un tarif compétitif sur routes et autoroutes.

PARTIE 3 : LEÇONS DE LA PREMIÈRE PHASE D'ENGAGEMENT DE LA COALITION «INVESTORS FOR A JUST TRANSITION»

Pleinement mobilisé sur ces enjeux, le groupe thématique en charge des transports a engagé avec un certain nombre d'acteurs européens de l'industrie automobile, **en particulier des constructeurs automobiles.**

Le panel de constructeurs rencontré constitue un échantillon d'acteurs et n'a pas pour le moment vocation à être exhaustif. Par conséquent, les pratiques et retours qui suivront ne peuvent pas être considérés comme un retour d'expérience sectoriel.

→ La première conclusion des engagements est que **les constructeurs automobiles ont conscience des enjeux sociaux de la transition environnementale et planifient leur feuille de route en conséquence. La formation et/ou reconversion des employés est l'une des priorités couvrant tout ou partie des employés.** Elle concerne par exemple les compétences liées à l'électrification automobile, l'utilisation de l'économie circulaire pour les ressources et les défis de la digitalisation. Toutefois, l'impact social semble difficilement mesurable et reste un défi majeur pour les entreprises rencontrées.

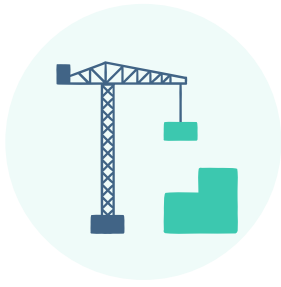
→ **Concernant l'accessibilité des produits, les entreprises engagées semblent contraintes par la tarification actuelle des batteries et n'ont dès lors qu'une marge de manœuvre limitée pour rendre leur produit accessible au plus grand nombre.** L'intervention des pouvoirs publics semble dès lors nécessaire pour assister les consommateurs dans la transition, mais également pour adapter les réglementations existantes (en incitant par exemple les constructeurs à favoriser la vente de petits modèles plus abordables).

Prochaines étapes :

Les priorités du groupe transport sont d'**élargir le périmètre d'engagement, à la fois pour rencontrer davantage de constructeurs automobiles européens, mais également des sous-traitants du tissu industriel de l'automobile. Il sera également utile d'échanger** avec les représentants de ces filières tels que le CSF automobile et le CSF Nouveaux Systèmes Energétiques (qui traite notamment les problématiques en lien avec la batterie) et plus largement l'European Battery Alliance (EBA) en Europe.

L'engagement auprès de ces acteurs est essentiel pour aborder tous les enjeux de la transition juste de la chaîne de valeur, notamment pour les droits humains ainsi que le coût environnemental lié à l'extraction des minerais et utile à la fabrication des batteries électriques.

Dans un second temps, il sera nécessaire **d'engager avec des entreprises du secteur aérien et du transport maritime ainsi que les filières associées (CSF aéronautique, CSF mer).**



2.4 SECTEUR DU BÂTIMENT ET CONSTRUCTION

Le secteur de la construction et du bâtiment est responsable de 34 % de la demande mondiale d'énergie et de 37 % des émissions de CO2 liées à l'énergie et aux processus en 2022⁸⁶, et 36% des émissions de l'UE⁸⁷. **Ce secteur est ainsi au cœur des transformations induites par la transition énergétique, à travers notamment la rénovation énergétique des bâtiments.** Selon l'Agence Internationale de l'Energie, les émissions directes de CO2 des bâtiments doivent, d'ici 2030, diminuer de 50 % et les émissions indirectes du secteur du bâtiment de 60% pour se mettre sur la voie d'un parc immobilier sans émissions de carbone d'ici 2050.⁸⁸ Cela représente une baisse des émissions du secteur d'environ 6% par an jusqu'en 2030. Dans ce cadre des objectifs de décarbonation des bâtiments, le secteur devrait bénéficier d'un surcroît d'activité qui constitue un défi important alors qu'il connaît des difficultés de recrutement.

PARTIE 1 : OBJECTIFS D'UNE TRANSITION JUSTE POUR LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DU BÂTIMENT ET DE LA CONSTRUCTION

Le secteur du bâtiment souffre d'un manque d'attractivité, en raison de métiers et salaires peu valorisés, soumis à de nombreuses incertitudes telles que le ralentissement de la construction neuve et la hausse du prix des matériaux et de l'énergie. Ce dernier point est particulièrement important, à la fois pour se procurer des matériaux de qualité, mais également pour disposer d'une marge suffisante pour bien rémunérer les salariés. Or ces dernières années, l'inflation est particulièrement élevée pour le secteur de la construction, caractérisée par une forte montée des prix des matériaux énergivores (comme le ciment, le verre et les tuiles). Les prix de l'acier sont par exemple encore 20% supérieur à ceux début 2020⁸⁹.

Ces difficultés économiques sont renforcées par le **manque de main d'œuvre disponible pour le secteur**, identifié par les entreprises européennes comme le principal obstacle à la construction entre 2021 et 2023, selon les données regroupées par Coface et Ecofin⁹⁰, avec une situation comparable ailleurs dans le monde. En France, cinq fois plus de postes sont à pourvoir en 2023 par rapport à 2016 (soit 26 000 emplois vacants)⁹¹ alors que 20% de la main d'œuvre actuelle, représentant 470 000 personnes, devrait prendre sa retraite d'ici 2030⁹² selon les chiffres de France Travail⁹². Si cette tendance s'amplifie, la question du renouvellement générationnel pourrait devenir un des principaux enjeux pour l'avenir du secteur.

86 UNEP, [Rapport sur l'état mondial des bâtiments et de la construction](#), 2024

87 European Commission [A Renovation Wave for Europe](#), 2020

88 UNEP, [Communiqué de presse sur les émissions des bâtiments](#), 2021

89 McKinsey, [Secteur de la construction : l'impératif d'excellence pour accompagner la transition environnementale](#), 2024

90 Coface, [Les constructeurs et sociétés immobilières sous haute tension](#), 2024

91 DARES, [Les emplois vacants](#), 2024

92 McKinsey, [Secteur de la construction : l'impératif d'excellence pour accompagner la transition environnementale](#), 2024

Les tensions sont particulièrement fortes sur l'ensemble des métiers de la filière et en particulier les artisans pour la rénovation énergétique. La transition écologique du secteur pourrait en effet représenter une véritable opportunité économique en termes d'emplois, si les efforts sont suffisamment fournis pour engager les métiers à se transformer via des formations ciblées sur les compétences «vertes»: savoir-faire spécifiques à la rénovation, respect des exigences environnementales (e.g. RE2020⁹³, CAP 2030⁹⁴ en France). Au-delà de la compréhension et de l'application de réglementations de plus en plus contraignantes, l'amplitude de cette formation devra couvrir aussi bien la maîtrise de nouveaux produits & systèmes que le déploiement d'un modèle économique tourné vers l'économie circulaire. Ces reconversions sont d'autant plus importantes que 80% de la future main-d'œuvre se trouve déjà parmi les travailleurs actuels⁹⁵. Plus de 2 millions de nouveaux emplois pourraient ainsi être créés en Europe d'ici à 2030 en investissant dans la rénovation⁹⁶.

En France, les besoins sont estimés entre 170 et 250 000 emplois pour atteindre les objectifs de rénovation, absorbant donc largement les diminutions dues à la baisse dans la construction neuve (entre -50 000 et -60 000 emplois d'ici à 2030)⁹⁷. La filière de la rénovation pourrait ainsi devenir un relais de croissance pour les acteurs de la construction neuve, en intégrant progressivement une proportion croissante d'activités de réhabilitation lourde et de rénovation énergétique associée selon l'Ademe⁹⁸. L'impact de la transition sur les travailleurs des matériaux de construction traditionnels, dont la production et l'utilisation est particulièrement carbo-intensive, doit également être pris en compte. On estime ainsi qu'entre 7 et 9% des émissions totales du secteur de la construction trouvent leur origine dans la fabrication de béton, d'acier, d'aluminium, de verre et de briques⁹⁹. **Les efforts en cours pour progresser vers l'utilisation de matériaux de construction bas carbone (blocs de terre comprimée, acier vert, bois d'œuvre durable...) pourrait être un moteur de développement juste du secteur, si les investissements et les montées en compétences sont à la hauteur du défi: entre 10 et 15 emplois pourraient être créés pour chaque millions de dollars investis¹⁰⁰.**

93 RE2020: réglementation environnementale des nouvelles constructions de bâtiments, en vigueur depuis 2022 pour répondre à la loi de Transition énergétique pour la croissance verte à travers la poursuite d'objectifs d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments neufs, de réduction de leur impact sur le climat et de leur adaptation aux conditions climatiques futures

94 CAP 2030: travaux pour un cadre commun de référence au-delà des exigences réglementaires

95 IBB & C40, [Transition juste vers un secteur de la construction propre](#), 2021

96 JTC & EFBWW, [Skills and quality jobs in construction](#), 2023

97 France Stratégie, [Synthese_des_principaux_messages_sur_les_enjeux_emplois_de_la_renovation_energetique_des_batiments](#), 2023

98 Ademe, [Bâtiment et immobilier: un secteur en proie aux crises mais dont la transition écologique est en marche](#), 2024

99 TMBMI-2024-[SECTOR-240626-001]-Web-FR.pdf

100 AIE, [Sustainable Recovery – World energy Outlook Special Report](#), 2020

Le secteur du bâtiment et de la construction présente de nombreux risques en termes d'atteinte aux droits des travailleurs. L'amélioration des conditions de travail représente un défi pour la transition juste de ce secteur. Les conditions peuvent en effet s'avérer être dangereuses et/ou précaires. Ces risques sont d'autant plus élevés dans le cas des emplois informels et/ou peu qualifiés, souvent occupés par des personnes immigrées pouvant être plus vulnérables aux abus. En France par exemple, les personnes issues de l'immigration représentent 27% des ouvriers non qualifiés du bâtiment (données 2017)¹⁰¹.

Le secteur du bâtiment et de la construction devra également adapter ses méthodes de travail au changement climatique : les vagues de chaleur, de plus en plus fréquentes, sont un enjeu de santé et de sécurité majeur pour les ouvriers du bâtiment et de la construction. Les cas d'hyperthermie sur des chantiers se sont multipliés ces dernières années, menant récemment la France à publier un décret¹⁰² autorisant les employeurs du BTP à arrêter les chantiers lorsque Météo France émet une alerte de vigilance canicule orange ou rouge, en continuant de rémunérer leurs salariés à 75%. Selon les estimations de l'OIT, l'élévation prévue des températures mondiales fera perdre 2 pour cent du nombre total des heures travaillées d'ici à 2030, heures pendant lesquelles il sera dangereux de travailler en raison de la chaleur¹⁰³.

Enfin, la transition énergétique des bâtiments fait également peser directement des risques en termes de droits humains tout au long de la chaîne d'approvisionnement des nouveaux matériaux (cobalt, lithium etc), comme exposé dans les parties 2.2 et 2.3.

PARTIE 2 : OBJECTIFS D'UNE TRANSITION JUSTE POUR LES LOCATAIRES ET LES PROPRIÉTAIRES

L'amélioration de l'accès à des logements de qualité, abordables et résilients face aux défis environnementaux est une priorité essentielle pour le secteur.

Les conséquences du réchauffement climatique pourraient conduire de nombreuses personnes à quitter leurs logements, devenus inhabitables, ou à vivre dans des conditions «indécentes» en restant dans ces mêmes logements. Les impacts du réchauffement climatique sur le parc immobilier pourrait représenter une perte de 167 millions de logements d'ici 2040 au niveau mondial, soit 8,4 millions par an¹⁰⁴.

Outre les impacts graves que pourraient avoir l'augmentation des événements climatiques extrêmes (incendies, inondations ou éboulements par exemple) sur le droit à un logement décent des individus et communautés, les dommages induits pèseront également sur le pouvoir d'achats des habitants contraints de les réparer, de les adapter ou de déménager.

101 «Quels sont les métiers des immigrés?», Dares analyses n° 36, ministère du Travail, juillet 2021

102 [LégriFrance, Décret n° 2024-630 relatif au régime particulier d'indemnisation des salariés par les entreprises du bâtiment et des travaux publics en cas d'arrêt de travail occasionné par les intempéries](#), 28 juin 2024

103 OIT, [Une économie verte et créatrice d'emplois](#), 2018.

104 Shelterbox, [Press Release](#), 2021

En France par exemple, le groupe d'assurance Covéa prévoit une augmentation de 110% des dommages dus aux inondations, de 130% pour les crues torrentielles et de 60% pour la sécheresse¹⁰⁵. **Une transition juste impliquera donc pour le secteur du bâtiment et de la construction de construire de nouveaux logements plus résilients aux impacts du changement climatique, d'assurer la disponibilité de ces logements, ainsi que leur accessibilité, notamment en termes de coûts d'achat ou de location.**

Par ailleurs, outre les déménagements «forcés» induits par les événements climatiques extrêmes, de nombreux logements pourraient devenir «inhabitables» ou «indécents» du fait du changement climatique. Les coûts induits par la rénovation de ces logements pour les propriétaires et les locataires pourraient inciter certains individus à demeurer dans des logements indécents ou vétustes, portant directement atteinte à leur droit à un logement décent. En effet, les ménages qui occupent les logements aux performances énergétiques les plus faibles sont les plus susceptibles de se trouver en situation de précarité énergétique¹⁰⁶. Les habitats mal isolés sont par ailleurs sources de dépenses énergétiques plus importantes, renforçant les difficultés financières pour des ménages d'ores-et-déjà vulnérables.

La Commission Européenne a d'ailleurs précisé dans sa stratégie «pour une vague de rénovations en Europe», que les efforts menés en termes de performance énergétique des bâtiments seront indispensables pour améliorer la qualité de vie des citoyens¹⁰⁷. En France, ce sont 4,8 millions de passoires énergétiques (classées F ou G) qui sont dénombrées, représentant 17% du parc de logements national, avec une part importante de personnes occupant ces logements en situation de chômage¹⁰⁸.

Certains dispositifs d'accompagnement et d'aide au financement de la rénovation, comme les Eco-Prêts à taux zéro et MaPrimeRénov' peuvent permettre aux propriétaires, notamment ceux issus de catégories modestes, de rendre compatibles leur logement aux normes environnementales en vigueur¹⁰⁹.

Il appartient néanmoins au secteur du bâtiment et de la construction d'intégrer la problématique du renouvellement du parc immobilier et de la résilience aux impacts du changement climatique dans leur stratégie globale, afin de favoriser sur le long-terme l'accessibilité de matériaux plus résilients et/ou de travaux de rénovation à bas-coût.

Certaines initiatives privées existent déjà pour favoriser l'accès à un logement abordable. C'est le cas de [Home.Earth](#), une société immobilière danoise qui construit des maisons à faible émission de carbone. Dans son modèle de gouvernance, les locataires sont des actionnaires qui bénéficient donc d'un retour sur investissement leur permettant d'obtenir des loyers inférieurs aux taux du marché d'environ 20%¹¹⁰.

105 Covéa, [Changement climatique & Assurance](#), 2022

106 D'après la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2: le fait d'éprouver dans son logement "des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat"

107 Commission Européenne, [Vague de rénovations](#), 2020

108 Vie Publique, [La rénovation énergétique des bâtiments, réponse aux enjeux climatiques](#), 2021

109 Institut de la Finance Durable, [Freins et leviers sectoriels au financement de la transition écologique: le cas de la décarbonation du bâtiment](#), 2024.

110 IHRB, [Human Rights Risks and Opportunities](#)

PARTIE 3 : LEÇONS DE LA PREMIÈRE PHASE D'ENGAGEMENT DE LA COALITION «INVESTORS FOR A JUST TRANSITION»

Au cours de la première année, le groupe thématique en charge des bâtiments et de la construction a pu engager avec un certain nombre d'acteurs européens producteurs de matériaux et composants de construction plus «verts» et tenant compte des enjeux liés au réchauffement climatique, mais également avec des conglomérats industriels plus diversifiés.

Le panel d'une dizaine d'industriels rencontré constitue un échantillon limité d'acteurs et n'a pas pour le moment vocation à être exhaustif.

Les principales conclusions observées pour ce secteur sont :

- Les entreprises rencontrées, fabricant de solutions, de matériaux et composants plus verts, sont de manière générale plutôt matures sur les sujets liés à la transition juste notamment sur les enjeux d'emploi, de perte d'attractivité et de formation aux nouveaux métiers.
- Toutefois, certaines entreprises n'appréhendent pas le concept de transition juste et mettent en place des initiatives qui restent isolées (e.g. formation au cas par cas).
- Les enjeux de droits humains sur la chaîne de valeur demeurent traités trop superficiellement à ce stade.

Prochaines étapes :

Dans un second temps, il pourra être envisagé par le groupe de travail d'engager plus directement des entreprises du logement (e.g. foncières), afin de traiter plus spécifiquement de la question de l'adaptation du parc immobilier aux enjeux climatiques.

La stratégie d'engagement du groupe de travail demeure de **prioriser les entreprises de construction, qui rencontrent notamment des enjeux de transition de matériaux traditionnels vers des matériaux de la transition énergétique, ainsi qu'une adaptation des méthodes de travail et d'approvisionnement**

3. LES LEVIERS D'ACTION DES INVESTISSEURS

3.1 RECOMMANDATIONS DES MEMBRES DE LA COALITION

Les investisseurs peuvent jouer un rôle crucial dans la promotion d'une Transition Juste en raison de leur capacité à flécher les flux financiers vers les entreprises qui favorisent à la fois la durabilité environnementale et l'inclusion sociale¹¹¹. Ils peuvent ainsi contribuer à accélérer la transition vers une économie bas carbone tout en atténuant les impacts sociaux négatifs sur les travailleurs et les communautés locales. En outre, par le biais de l'engagement actionnarial, les investisseurs peuvent inciter les entreprises à :

- **Intégrer les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans l'exercice de leurs activités;**
- **Divulguer leurs efforts et leurs performances en matière de transition juste.**

A la suite de cette série d'engagements auprès des entreprises, plusieurs observations peuvent être formulées par les membres de la Coalition :

- **La transition juste est un concept qui demeure peu connu ou rarement utilisé pour englober l'intégralité de ses caractéristiques;**
- **De nombreuses initiatives, discutées avec les entreprises, ne s'inscrivent pas dans une approche globale de la transition juste et demeurent le plus souvent isolées et parcellaires en termes de périmètre;**
- **La communication autour des actions en lien avec la transition juste reste limitée, et contrainte par les standards de reporting existants.**

111 ILO & LSE "Just Transition Finance Tool for banking and investing activities", 2022

Les recommandations de la Coalition pour les entreprises sont ainsi réparties dans les catégories suivantes:

Planification transparente de la stratégie Transition Juste

1. **Définir la Transition Juste et décliner la stratégie associée**

2. **Cartographier les impacts, risques et opportunités liés à la Transition Juste**

3. **Intégrer la Transition Juste dans les instances de gouvernance** des enjeux relatifs au climat, qui participent pleinement à la mise en œuvre de la stratégie
 - Au niveau des conseils d'administration ou de surveillance, et de leurs comités (programmes de formation, nomination d'experts, critères de rémunération variable des mandataires sociaux...);
 - Au niveau des comités exécutifs (représentation de la fonction RSE au sein des différents sièges);
 - Au niveau plus opérationnel (des sites, des divisions, des zones géographiques...).

4. **Etablir et piloter la mise en œuvre d'une stratégie Transition Juste**
 - Intégrant l'ensemble des parties prenantes internes et externes à l'entreprise (employés, fournisseurs, distributeurs, etc.);
 - En parallèle et en cohérence avec les plans de transition (objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, objectifs environnementaux...)

5. **Faire de la stratégie Transition Juste un élément venant apporter de la crédibilité aux plans de transition**

6. **Communiquer sur la mise en œuvre de la stratégie Transition Juste** (politiques, objectifs, mesures, indicateurs de performance clés...). Pour les entreprises assujetties à la CSRD et pour lesquelles les enjeux de Transition Juste ressortent comme matériel, communiquer *a minima* au moyen de **l'ESRS S1.SBM-3 §14 e**

Engagement avec les parties prenantes

1. **Engager un dialogue régulier avec les collaborateurs** afin de les inclure aux actions mises en place (programmes de sensibilisation, programmes de formation...)

2. **Engager avec les représentants des travailleurs du secteur concerné**

3. **Engager avec les fournisseurs, les partenaires commerciaux et leurs représentants** (due diligences, audits, clauses spécifiques dans les contrats, partenariats / initiatives communes...). Par exemple, pour les entreprises du secteur agro-alimentaire, s'inscrire dans une démarche de collaboration et de mutualisation des ressources entre maillon de la chaîne de valeur.

4. **Engager avec les communautés locales et les ONGs** (programmes de sensibilisation, programmes de formation, soutien financier et matériel...). Par exemple, pour les secteurs de l'énergie, du transport et du bâtiment et de la construction, l'entreprise veille-t-elle à ce que ses projets et achats ne participent pas indirectement à des violations des droits de l'homme?

5. **Engagement avec les consommateurs** (marketing responsable et transparent, évolution de l'offre et action sur la demande, accessibilité des produits et des services pour les populations les plus fragiles...)

Emploi et formation

1. **Identifier les postes à risque et quantifier l'impact de la transition environnementale sur ses employés** ainsi que sur ceux de sa chaîne de valeur

2. **Développer les compétences et les qualifications des collaborateurs (up/reskilling) afin d'assurer leur employabilité sur le long-terme.** Par exemple pour les entreprises de l'industrie automobile, quantifier l'impact de l'électrification des voitures sur ses ressources humaines afin de prévoir le besoin de formation

3. **Faciliter les reconversions des travailleurs**, redéployer les métiers impactés par la transition écologique et compenser les éventuelles pertes vers des emplois durables et décents, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables

4. **Assurer un salaire décent et équitable**

Consommateurs

1. **Prendre en compte l'accessibilité des produits et des services proposés** dans la stratégie de décarbonation

2. **Mener et proposer des actions de sensibilisation et responsabilisation auprès des consommateurs**

3.2 GRILLE DE SENSIBILISATION DE LA TRANSITION JUSTE

Les retours d'expérience issus de l'engagement avec les entreprises ont mené à la création d'une **une grille de sensibilisation pour la Transition Juste** par les membres de la Coalition. Cet outil a été développé dans l'objectif d'enrichir les futurs échanges avec les entreprises ciblées, abordant ainsi la Transition Juste dans toute sa complexité et ses multiples dimensions.

Au vu du stade actuel de maturité observé sur le marché, cette grille sera un outil de sensibilisation des entreprises à l'importance et aux enjeux de la justice sociale dans le cadre de la transition écologique. À terme, l'objectif est qu'elle devienne un outil d'engagement stratégique, permettant de structurer et d'approfondir le dialogue entre les investisseurs et les entreprises sur l'implémentation concrète et progressive de la Transition Juste.

Le travail des membres de la Coalition a été inspiré par le "Just Transition Assessment" réalisé par la World Benchmarking Alliance, qui évalue les pratiques de plus de 450 entreprises¹¹². La WBA a également lancé fin 2023 un groupe de travail international consacré au suivi des progrès en matière de transition juste réalisés par les entreprises et qui constitue également une source d'inspiration pour les membres de la Coalition.

D'autres travaux significatifs sur la Transition Juste ont également enrichi les réflexions de la Coalition :

- Les Cadres et outils d'évaluation de la transition juste listés par la LSE¹¹³, en particulier les travaux en collaboration avec l'Organisation Internationale du Travail, publiés en 2022: Just Transition Finance Tool;
- Climate Action 100+, une initiative réunissant les investisseurs qui souhaitent s'assurer que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent des mesures appropriées pour lutter contre le changement climatique, a publié en 2023 la révision de son Net Zéro Company Benchmark 2.0 qui intègre des indicateurs spécifiques sur la Transition Juste;
- B4IG a publié une liste d'indicateurs pour analyser et évaluer la contribution des entreprises aux défis sociaux de la transition écologique: Just Transition Indicators;
- Hub Transition Juste: lancé par la Coalition et alimenté par les données de Moody's ESG Solutions¹¹⁴;
- Impact Investing Institute, Just Transition Criteria : How to align investments with a just transition ?, 2023¹¹⁵;
- Amundi Asset Management, Clifford Chance LPP, Grantham Research Institute & the Financing Just Transition Alliance, Just Transition : a framework for investor engagement, 2024¹¹⁶;

112 World Benchmarking Alliance, Just Transition Assessment, 2021

113 , Grantham Research Institute & the Financing Just, Financing a Just Transition, 2024

114 Investor for a Just Transition, Hub Transition Juste, 2022

115 Impact Investing Institute, Just Transition Criteria – a practical tool for fund managers, 2023

116 Clifford Chance, Just Transition: A framework for investor engagement, 2024

→ Les travaux de l'Organisation Internationale du Travail et notamment leur publication sur le secteur bancaire et assurantiel: ILO & UNEP FI, Just Transition Finance: Pathways for Banking and Insurance, 2023¹¹⁷;

→ Les travaux de l'équipe du CREST sur les inégalités et l'atteinte de la neutralité carbone avec la publication de deux articles scientifiques & un article de vulgarisation: "Green Human Capital, Innovation & Growth"¹¹⁸, «Wages and Corporate Social Responsibility: Entrenchment or Ethics?»¹¹⁹ et "Normes ESG et transition juste: comment prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux?"¹²⁰. Le premier article propose une analyse portant sur les données françaises de 13 000 entreprises de l'impact des stratégies environnementales et sociales, c'est-à-dire de la politique RSE, sur les salaires.

→ Les avis de l'ADEME sur la transition juste¹²¹.

Ces nombreux travaux ont notamment servi d'inspiration à la définition des **16 indicateurs** présents dans la grille d'engagement, qui sont répartis en quatre catégories:

1. **Planification de la stratégie**
2. **Engagement avec les parties prenantes**
3. **Emploi et formation**
4. **Consommateurs**

Ces catégories ont été conçues pour englober l'intégralité des dimensions de la transition juste et permettre à l'investisseur de comprendre l'état d'avancement de l'entreprise engagée. Il est important de noter que la grille ne constitue pas un outil fixe, mais est au contraire destinée à évoluer, notamment vers une prise en compte du respect des Droits Humains plus approfondie.

A chaque indicateur est associé un ou plusieurs KPIs supplémentaires, généraux ou sectoriels, permettant de préciser le dialogue autour de l'indicateur et d'enrichir les réflexions. En répondant à cette grille, un état d'avancement est automatiquement calculé à titre indicatif (score sur 10) afin d'obtenir une vision très concise de l'état de préparation de l'entreprise à la transition juste.

Les membres de la Coalition Transition Juste espèrent que la mise en place de cette grille de sensibilisation marquera un pas significatif vers une intégration plus complète des aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance dans les pratiques des entreprises. Elle devrait faciliter une compréhension plus approfondie des défis et des opportunités de la Transition Juste, tout en encourageant des actions concrètes et mesurables.

117 UNEP FI, www.unepfi.org/industries/banking/just-transition-finance-pathways-for-banking-and-insurance/

118 CREST, crest.science/wp-content/uploads/2024/02/2024-02.pdf

119 CREST, crest.science/wp-content/uploads/2024/03/2024-03.pdf

120 Crifo, Patricia. «Normes ESG et transition juste: comment prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux?», *Servir*, vol. 520, no. 2, 2023, pp. 16-20.

121 ADEME, academie.ademe.fr/2024/08/avis-de-lademe-la-transition-juste/

Grille de sensibilisation à la Transition Juste

Planification de la stratégie

Q1/ L'entreprise mentionne la Transition Juste dans ses différentes communications

Si non: Prévoyez vous de le faire? A quelle échéance? Et sinon, pourquoi?

Q2/ L'entreprise définit la Transition Juste dans ses différentes communications

Si non: Prévoyez vous de le faire? A quelle échéance? Et sinon, pourquoi?

Q3/ L'entreprise a identifié les implications d'une Transition Juste pour son activité et ses parties prenantes

Si non: Prévoyez vous de le faire? A quelle échéance? Et sinon, pourquoi?

Q4/ L'entreprise a élaboré un plan de Transition Juste et s'est engagée à prendre en compte l'impact social de ses efforts de décarbonation

Si oui:

Publication d'une stratégie

Définition d'un plan d'actions associé à cette stratégie

Si non: Prévoyez vous de le faire? A quelle échéance? Et sinon, pourquoi?

Q5/ La Transition Juste est discutée au moins annuellement dans les instances de gouvernance, qui participent pleinement à la mise en oeuvre de la stratégie

Si oui:

Prise en compte des enjeux de la transition juste dans les processus de décision

Mise en place de comités dédiés aux enjeux de la transition juste

Nombre de formations dédiées aux enjeux de la transition juste, à destination des dirigeants et administrateurs

Si non: Prévoyez vous de le faire ? A quelle échéance ? Et sinon, pourquoi ?

Q6/ L'entreprise publie les indicateurs clés de performance quantifiés qu'elle utilise pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de son plan de Transition Juste

Si oui:

Quels sont les KPIs publiés ?

Si non: Prévoyez vous de le faire ? A quelle échéance ? Et sinon, pourquoi ?

Q7/ L'entreprise prend en compte et s'assure du respect des droits de l'Homme en lien avec la transition juste (salaire décent, travail forcé, etc.)

Si non : Prévoyez vous de le faire ? A quelle échéance ? Et sinon, pourquoi ?

Engagement avec les parties prenantes

Q8/ Le plan de Transition Juste de l'entreprise a été élaboré en consultation avec l'ensemble des parties prenantes clé concernées par les efforts de décarbonation, dans le cadre d'un dialogue social transparent (employés, communautés, syndicats, fournisseurs...)

Si oui:

Publication des catégories de parties prenantes impliquées dans la planification de la transition juste

% de travailleurs (par le biais des représentants des travailleurs, des syndicats et des partenaires sociaux) représentés dans les dialogues sociaux

Nombre de dialogues sociaux organisés avec les parties prenantes

Pour les secteurs Automobile et Agriculture et Alimentation: est-ce qu'un dialogue incluant des entreprises de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur du secteur a été réalisé afin de s'organiser collectivement ?

Si non: Prévoyez vous de le faire ? A quelle échéance ? Et sinon, pourquoi ?

Q9/ L'entreprise s'est publiquement engagée à ce que les nouveaux projets liés à ses efforts de décarbonation soient élaborés en consultation avec les communautés concernées et à obtenir leur consentement

Si oui:

Prise d'engagements avec les communautés locales (programme de développement, accompagnement, analyse d'impact...)

Nombre d'incidents avec les communautés locales: violations des droits des peuples autochtones

Pour le secteur Agriculture et Alimentation: est-ce que l'entreprise veille à ce que l'ensemble de ses activités ne participent pas directement ou indirectement à la déforestation et aux violations des droits des communautés locales ?

Pour les secteurs Energie, Transport, et Bâtiment et Construction: est-ce que l'entreprise veille à ce que l'ensemble de ses activités et achats ne participent pas indirectement à des violations des droits de l'homme (e.g travail des enfants dans l'industrie minière) ?

Si non: Prévoyez vous de le faire ? A quelle échéance ? Et sinon, pourquoi ?

Q10/ L'entreprise prend en compte la Transition Juste dans la sélection des fournisseurs

Si oui:

Dans les due diligence (ex: mention dans le Code de conduite Fournisseurs)

Dans des audits annuels

Si non: Prévoyez vous de le faire? A quelle échéance? Et sinon, pourquoi?

Q11/ L'entreprise engage les parties prenantes (consommateurs à faibles revenus, organismes sociaux, décideurs politiques, etc.) afin de comprendre les défis et les solutions pour améliorer l'accessibilité des biens et des services

Si oui:

Préciser le nombre de dialogues sociaux organisés sur la thématique des prix et de l'accessibilité

Pour le secteur Agriculture et Alimentation: est-ce qu'un dialogue incluant des entreprises de l'amont à l'aval de la chaîne de valeur du secteur a été réalisé au sujet de la fixation des prix justes (e.g initiative C'est qui le patron?)

Si non: Prévoyez vous de le faire? A quelle échéance? Et sinon, pourquoi?

Q12/ L'entreprise évalue les risques de suppression d'emplois et mesure les opportunités de création induits par la décarbonation de ses activités, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, selon les différentes catégories socioprofessionnelles

Si oui:

Préciser ces risques et opportunités ci-dessous

Pour le secteur du Bâtiment et de la Construction: l'entreprise a-t-elle quantifié l'impact de l'augmentation de la demande en rénovation sur ses besoins RH ?

Pour le secteur de l'Agriculture et Alimentation: l'entreprise a-t-elle quantifié l'impact de la transition vers des pratiques plus durables sur ses besoins RH ?

Pour le secteur des Transports: l'entreprise a-t-elle quantifié l'impact de l'électrification de l'automobile sur ses besoins RH ?

Pour le secteur de l'Energie: l'entreprise a-t-elle quantifié l'impact de la transition vers des énergies renouvelables sur ses besoins RH ?

Si non: Prévoyez vous de le faire ? A quelle échéance ? Et sinon, pourquoi ?

Q13/ L'entreprise identifie et anticipe les lacunes en matière de compétences liées à la transition écologique, pour les travailleurs et les parties prenantes concernés

Si oui:

Préciser les besoins et les actions mises en place pour y remédier

Pour le secteur du Bâtiment et Construction: l'entreprise a quantifié l'impact de l'électrification sur le besoin de formation sur la rénovation des bâtiments ?

Pour le secteur de l'Agriculture et Alimentation: l'entreprise a-t-elle quantifié l'impact de la transition vers des pratiques plus durables sur le besoin de formation ?

Pour le secteur des Transports: l'entreprise a-t-elle quantifié l'impact de l'électrification de l'automobile sur le besoin de formation ?

Pour le secteur de l'Energie: l'entreprise a-t-elle quantifié l'impact de la transition vers des énergies renouvelables sur le besoin de formation ?

Si non: Prévoyez vous de le faire ? A quelle échéance ? Et sinon, pourquoi ?

Q14/ L'entreprise agit pour faciliter les reconversions des travailleurs, redéployer les métiers impactés par la transition écologique et compenser les éventuelles pertes vers des emplois durables et décents, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables

Si oui:

% d'heures de formation reçues sur la transition écologique des métiers, par groupes (genre, âge, inclusion des personnes racisées...)

Nombre d'emplois perdus au sein de l'entreprise et, autant que possible, tout au long des chaînes d'approvisionnements en raison de la planification de la transition écologique

Nombre d'emplois verts et décents créés (ou redéployés) au sein de l'entreprise et, autant que possible, tout au long des chaînes d'approvisionnements, en raison de la planification de la transition écologique

Existence d'une charte/code garantissant un seuil minimum de revenu sur la chaîne de valeur (fournisseurs)

Si non: Prévoyez vous de le faire? A quelle échéance? Et sinon, pourquoi?

Q15/ L'entreprise possède une politique de rémunération qui assure à l'ensemble de ses employés un salaire décent et équitable, conforme aux standards de vie locaux et aux critères de justice social

Si non: Prévoyez vous de le faire? A quelle échéance? Et sinon, pourquoi?

Q16/ L'entreprise prend en compte l'accessibilité de ses produits et services dans sa stratégie de décarbonation

Si oui:

Evaluation des impacts de sa stratégie de décarbonation sur les prix

Suivi de l'évolution des prix des produits et services concernés par la transition écologique

Si suivie, est-ce que la transition environnementale impacte votre base de client par revenus?

Si non: Prévoyez vous de le faire? A quelle échéance? Et sinon, pourquoi?

Q17/ L'entreprise mène des actions de sensibilisation/responsabilisation auprès de ses consommateurs

Si non: Prévoyez vous de le faire? A quelle échéance? Et sinon, pourquoi?

ANNEXES

Etat des lieux des réglementations et initiatives existantes pour la Transition Juste

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Accord de Paris (2015)¹²²

L'Accord de Paris rappelle le besoin de prendre en compte les impératifs de la transition juste et met l'accent sur l'importance de garantir les droits de l'homme et de promouvoir des emplois décents et des conditions de travail justes dans le cadre des actions climatiques.

Organisation Internationale du Travail (OIT) : Directives pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous (2015)¹²³

Ce document fournit un cadre pour les politiques nationales qui soutiennent la transition vers une économie verte tout en assurant la protection sociale et la promotion de l'emploi.

Rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) (Annuel)¹²⁴

Le rapport du GIEC met en avant l'importance d'une transition juste pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux. Il définit en particulier 11 éléments cruciaux pour la transition juste :

1. Investissements dans la mise en place de technologies et de secteurs à faible émission et à forte intensité de main-d'œuvre
2. Recherche et évaluation précoce des incidences sociales et sur l'emploi des politiques climatiques
3. Dialogue social et consultation démocratique des partenaires sociaux et des parties prenantes
4. Création d'emplois décents, politiques actives des marchés du travail, et droits au travail
5. Équité dans l'accès et l'utilisation de l'énergie
6. Diversification économique reposant sur des investissements à faible intensité de carbone
7. Programmes de formation/ recyclage réalistes qui débouchent sur un travail décent
8. Politiques spécifiques en matière de genre qui favorisent des résultats équitables
9. Promotion de la coopération internationale et des actions multilatérales coordonnées
10. Réparation des torts passés et des injustices perçues
11. Prise en considération des préoccupations de justice intergénérationnelle, telles que les incidences des décisions politiques sur les générations futures

¹²² CCNUCC, L'Accord de Paris

¹²³ OIT, Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables

¹²⁴ IPCC

AU NIVEAU EUROPÉEN

Pacte Vert pour l'Europe (European Green Deal)¹²⁵

Le Pacte Vert pour l'Europe inclut des initiatives pour une transition juste, notamment la création du Mécanisme pour une transition juste, qui comprend le Fonds pour une transition juste. Ce fonds est destiné à aider les régions les plus touchées par la transition vers une économie verte en finançant la reconversion des travailleurs, la diversification économique et la modernisation des infrastructures.

Mécanisme pour la Transition Juste (MTJ)¹²⁶

Le MTJ fournit un soutien ciblé destiné à mobiliser environ 55 milliards d'euros sur la période 2021-2027 pour atténuer l'impact socio-économique de la transition vers une économie climatiquement neutre. La mise en place d'un Fonds pour la Transition Juste, d'un dispositif InvestEU pour une transition juste et d'une nouvelle facilité de prêt au secteur public y est associé.

Directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (ou Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD))¹²⁷

La notion de transition juste est mentionnée à plusieurs reprises dans le préambule de CSDDD. La directive participe au pilier européen des droits sociaux, qui promeut des droits garantissant des conditions de travail équitables. Elle s'inscrit dans le cadre des politiques et stratégies de l'Union relatives à la promotion du travail décent dans le monde entier, y compris dans les chaînes de valeur mondiales. La directive rappelle également le lien et l'ambition du Green Deal européen qui a pour ambition de réaliser une transition juste pour un futur durable.

DNSH SFDR¹²⁸ & Garantie minimales sociales de la Taxonomie européenne¹³⁰

Le principe du DNSH de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) intègre des éléments de la transition juste en veillant à ce que les activités économiques durables respectent les normes sociales et n'entraînent pas de préjudices significatifs pour les travailleurs et les communautés locales. De plus, les garanties minimales sociales de la taxonomie de l'UE exigent que les activités économiques respectent les normes internationales en matière de droits de l'homme et de travail, telles que les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les conventions de l'Organisation internationale du travail.

125 Commission européenne, [Le pacte vert pour l'Europe](#)

126 Commission européenne, [Le mécanisme pour une transition juste](#)

127 Commission européenne, [Corporate sustainability due diligence](#)

128 Commission européenne, [SFDR](#)

129 "Do no significant harm"

130 Commission européenne, [EU taxonomy for sustainable activities](#)

AU NIVEAU FRANÇAIS

Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)¹³¹

La SNBC inclut des éléments de transition juste en mettant l'accent sur la reconversion des travailleurs et la création de nouveaux emplois dans les secteurs verts. Par exemple, elle encourage le développement de compétences dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, et la gestion durable des ressources naturelles. Ces initiatives sont destinées à faciliter la transition pour les travailleurs des industries traditionnelles vers des secteurs plus durables.

Loi Climat et Résilience (2021)¹³²

Cette loi contient quelques dispositions minimales pour garantir que la transition écologique se fasse de manière inclusive et équitable, notamment en soutenant les travailleurs dans les secteurs touchés par la transition. Par exemple, on trouve l'obligation pour les employeurs d'informer et de consulter le CSE sur les conséquences environnementales des décisions impactant les effectifs, les conditions de travail, et la formation professionnelle.

INITIATIVES ET PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES

Coal Regions in Transition Initiative¹³³

Une initiative de la Commission européenne visant spécifiquement à soutenir les régions charbonnières en transition vers des sources d'énergie plus durables.

Plateforme des Communautés pour une Transition Juste¹³⁴

Ce réseau européen vise à partager les meilleures pratiques et à promouvoir des politiques de transition juste au niveau local et régional.

Les initiatives sur la transition juste sont nombreuses et proposent notamment des indicateurs de suivi pour les entreprises et les investisseurs.

¹³¹ Ministère de la Transition Ecologique, [SNBC](#) p14

¹³² [Loi climat et resilience](#), 2021

¹³³ [Initiative for Coal Regions in Transition in the EU – Climate Strategies](#)

¹³⁴ [Plateforme des communautés pour une Transition Juste](#)

World Benchmarking Alliance (WBA)¹³⁵

La World Benchmarking Alliance (WBA) travaille activement sur la transition juste en évaluant les entreprises sur leurs pratiques de protection des droits des travailleurs et des communautés locales, et en intégrant ces critères dans ses benchmarks sectoriels. Ils proposent 6 indicateurs : dialogue sociale et engagement des parties prenantes, planification d'une transition juste, création d'emplois verts et décents, maintien et reconversion et/ou mise à niveau des compétences, protection sociale et gestion de l'impact sociale, plaidoyer pour des politiques et réglementations soutenant une transition juste.

B4IG¹³⁶

B4IG, abréviation de «Business for Inclusive Growth», est une coalition d'entreprises multinationales qui œuvrent pour promouvoir une croissance inclusive à travers le monde. Ils ont formalisé **13 indicateurs (KPIs)** dans les catégories suivantes : processus de planification transparent, emploi, upskilling et reskilling (formation), accès aux biens et services, etc.

Climate Action 100+

Climate Action 100+ est une initiative mondiale regroupant des investisseurs institutionnels qui s'engagent avec les entreprises pour améliorer leur gestion des risques liés au climat et promouvoir des actions climatiques ambitieuses. Dans leur publication «Net Zero Company Benchmark 2.0», Climate Action 100+ développe un cadre d'évaluation pour classer les entreprises sur leur engagement et leurs actions afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone nette. Ils y incluent **des indicateurs (9.1 et 9.2)** sur l'engagement¹³⁷, la planification et le suivi de la transition juste.

Council for Inclusive Capitalism¹³⁸

Le Council for Inclusive Capitalism est une coalition mondiale d'entreprises et de leaders engagés à transformer le capitalisme pour créer un impact social et économique positif à grande échelle. Dans son «Just Transition : framework for company action», il formalise 4 piliers de la transition juste pour le secteur énergétique en utilisant la méthodologie et les indicateurs de la WBA et du Climate Action 100+. Les 4 piliers sont : soutenir l'accès universel à l'énergie et un monde à émissions nettes nulles, faire évoluer la main-d'œuvre énergétique pour soutenir un avenir énergétique à faibles et à zéro émission de carbone, renforcer la résilience communautaire, et favoriser la collaboration et la transparence tout au long du processus.

135 World Benchmarking Alliance, [2021](#), 2021

136 B4IG, [Just Transition Indicators](#), 2023

137 Climate Action 100+, [Net Zero Company Benchmark 2.0](#), 2023

138 Council for Inclusive Capitalism, [Just Transition Framework for company action](#)

Just Transition Finance Lab (Gratham Institute on Climate Change and the Environment, London School of Economics & Political Science)¹³⁹

Le Just Transition Finance Lab, récemment lancé par la London School of Economics (LSE) en collaboration avec le Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment, est une initiative dédiée à promouvoir des stratégies financières qui soutiennent une transition énergétique équitable. Ce laboratoire vise à développer des outils et des modèles financiers innovants pour garantir que les transitions vers des économies bas-carbone bénéficient à tous les segments de la société, y compris les communautés les plus vulnérables. En mettant l'accent sur l'inclusion sociale et la justice économique, le Just Transition Finance Lab cherche à mobiliser les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques tout en assurant une répartition équitable des bénéfices et des coûts de cette transition. Le Grantham Institute, reconnu pour son expertise en matière de changement climatique et de développement durable, apporte son soutien académique et ses recherches de pointe pour guider les initiatives du laboratoire vers des résultats concrets.

139 Grantham Research Institute on climate change and the environment, [Financing a Just Transition](#)

REMERCIEMENTS

Ces travaux ont été initiés dans le cadre de la Coalition «Investors for a Just Transition» dont le secrétariat est hébergé au sein de l'Institut de la Finance Durable. Les recherches bibliographiques ont été complétées par une série d'échanges et d'entretiens avec les gestionnaires d'actifs membres de la Coalition :

Amiral Gestion : Véronique Le Heup, Camille Louis

Amundi (Lead du groupe de travail «Transport») : Patrick Haustant, Julien Foll, Luda Svystunova

AXA IM (Lead du groupe de travail «Energie») : Matthieu Firmian, Anais El Kasm, Virginie Derue

BFT IM : Julie Fardoux

CNP Assurances : Elisabeth Michaux, Vincent Damas, Paul Laguitton

Covéa Finance : Alain Ourvoy, Félix Laroche, Henry Millier, Marie-Eve Kieffer

La Caisse des Dépôts : Marguerite Culot, Jacques Rosemont

La Financière de l'Echiquier (Co lead du groupe de travail «Bâtiment & Construction») : Fanny Herbaut

LBP AM (Lead du groupe de travail «Bâtiment & Construction») : Camille Bisconte de Saint Julien

ODDO BHF (Co lead du groupe de travail «Agro-alimentaire») : Bryan Barras

Rothschild & Co Asset Management (Lead du groupe de travail «Agro-alimentaire») : Edward Luu, Andréa Sekularac

SCOR Investment Partners : Charlotte Leduc, Elsa Blotière

Société Générale Investment Solutions : Nurcan Ilhan, Julie Berenguier, Diana Paola Triana Cadena

L'IFD adresse également ses remerciements aux experts Finance Durable : Martina Spriano, Tennessee Petitjean, Théo Jouard et Sofia Perez qui ont apporté une aide précieuse pour la réalisation de ce papier et l'animation de la Coalition depuis Avril 2024

CONTACTS

Pour plus d'informations sur la Coalition «Investors for a Just Transition» :

Lucie Pecqueur, Responsable Biodiversité et Adaptation, en charge de la Coalition
l.pecqueur@ifd-paris.com

Nicolas Lancesseur, Directeur Climat et Environnement,
n.lancesseur@ifd-paris.com

Cécile Goubet, Directrice Générale de l'IFD,
c.goubettrotignon@ifd-paris.com

Consultez le site internet de la Coalition "Investors for a Just Transition":
www.investorsjusttransition.com/

Retrouvez les autres publications de l'Institut de la Finance Durable:
institutdelafinancedurable.com/publications/



Créé en octobre 2022, l'Institut de la Finance Durable, branche de Paris EUROPLACE, a pour objectif de coordonner, fédérer et accélérer l'action de la Place financière de Paris pour la réalisation de la transition écologique et la transformation de l'économie vers un modèle bas-carbone et inclusif, aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris et les Objectifs du développement durable. Il rassemble l'ensemble des acteurs privés, publics et institutionnels de la Place de Paris et porte les positions de la Place au plan européen et international. L'Institut de la Finance Durable est présidé par Yves Perrier.

Amiral Gestion
— ENTREPRENEURS INVESTIS —

Amundi
Investment Solutions

AXA Investment
Managers

BFT
Investment
Managers

**Caisse
des Dépôts
GROUPE**

Assurons
un monde
plus ouvert

CNP
assurances

**CO
vea** Finance

LBPAM | **LFDE**

ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

Rothschild & Co
Asset Management

SCOR
— INVESTMENT PARTNERS —

SOCIETE GENERALE
Investment Solutions

INVESTORS FOR
— A JUST —
TRANSITION



INSTITUT
DE LA FINANCE
DURABLE

PARIS EUROPLACE